

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0013694

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03076 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EDDA HIBI Abd. Imaijid

Date de naissance : 23/03/1953

Adresse : Derb Balaoui a 166 Rue 104 DRISS

CASA BLANCA

Tél. : 06 63 30 4821 Total des frais engagés : 11830,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. A. TAHRI JOUTEI
NEURO - PSYCHIATRE
124, Bd. Rahal El Meskini
CP : 31.90.15/31.87.02 CASA

Date de consultation : 15 AVR 2023

Nom et prénom du mālade : EDDA HIBI Amine Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection Mental

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 17/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 AVR 2023	63 actes	9	600,00	Dr. A. TARIJ JOUTEI NEURO - PSYCHATRE Bd. Rahal El Makhlifi 15/31.87.02 - CASA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ANNIA Bâtissement Assifa - Immeuble 18, 4A - Oujda Casablanca - Tél: 0522 93 46 17	21/11/2023	430,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur A. TAHRI - JOUTEI

LAUREAT DE LA FACULTE DE
MEDECINE
DE BORDEAUX

SPECIALISTE
DES MALADIES DU SYSTEME NERVEUX
NEURO-PSYCHIATRE

ELECTRO-ENCEPHALOGRAPHIE

SUR RENDEZ-VOUS

ICE : 001626736000019

INP : 091132480

Casablanca /o/

EDDAH Bi

Amin

E 5 AVR 2023

Traitement à suivre régulièrement et à renouveler selon les besoins pendant une période de 6 à 7

$$2 + \overline{130,20} \\ \hline 1 - 20$$

$$c = 0 - 1$$

7-25.70
- Alpinus 2,5 | 

th - 12

3x3 2.9°
Dynamil 10
SV 0-1

43950

Dr. A. TAHRI JOUTEI
NEURO-PSYCHIATRE
Rabat El Meekn

124، شارع رحال المسكنى - الدار البيضاء - CASABLANCA

الهاتف : 05.22.31.98.15 / 05.22.31.87.02

PPV 130DH20
PER 12/24
LOT L4238

PPV 130DH20
PER 12/24
LOT L4238

TRE-ZEN® 20mg
Chlorhydrate de paroxétine
30 comprimés
pelliculés sécables



TRE-ZEN® 20mg
Chlorhydrate de paroxétine
30 comprimés
pelliculés sécables



LOT 223838 1
EXP 11 2025
PPV 35.70

LOT 223838 1
EXP 11 2025
PPV 35.70

Alpraz® 0,5 mg
28 comprimés sécables



Alpraz® 0,5 mg
28 comprimés sécables



LOT :22E04
PER :07/2025

Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V : 32DH90



LOT :23E01
PER :12/2025

DOGMATIL 50MG
GELULE B20
P.P.V : 32DH90



LOT :23E01
PER :12/2025

DOGMATIL 50MG
GELULE B20
P.P.V : 32DH90

